

FAVORISER LE « VIVRE ENSEMBLE AUTREMENT »

AVEC L'HABITAT PARTAGE



La communauté de l'Arche à Lyon cherche à rester ouverte sur son environnement et à créer des espaces où chacun puisse vivre de façon plus solidaire. Le projet d'habitat partagé s'inscrit à 100% dans cette mission.

Ce projet est porté conjointement par 5 familles et la communauté. Il répond à un souhait commun de **vivre ensemble autrement** dans un espace de vie conçu pour favoriser la rencontre, l'entraide et le partage de moments de convivialité tout en permettant à chaque habitant de conserver son intimité.

Cette résidence sera constituée **de cinq logements pour les familles** impliquées dans le projet (3 à l'achat et 2 en location pour des familles à faible revenu), d'**un foyer de l'Arche** et de **trois T2 dédiés à des personnes en situation de handicap mental**, capables de vivre de façon autonome mais qui n'avaient pas fait ce choix jusqu'à présent, redoutant l'isolement.

Des espaces partagés permettront ce « vivre ensemble autrement » : une salle commune, une terrasse et un jardin en rez-de-chaussée, une buanderie et des locaux techniques (atelier, local à vélo...). Les habitants de la résidence décideront ensemble des temps de vie en commun et des modalités d'usage de ces espaces partagés.

Le foyer de l'Arche situé dans cet ensemble accueillera 5 personnes accompagnées de 3 professionnels. Ce projet d'habitat partagé permet ainsi à la Communauté de s'agrandir avec ces 5 nouvelles places.

Cet habitat partagé sera installé à Villeurbanne, les travaux débutent en septembre 2017 pour une ouverture en juin 2019 !

En termes de financement, la communauté de l'Arche à Lyon prend en charge l'aménagement du foyer et des parties communes, ainsi que l'achat de 2 des 3 T2 dédiés à des personnes handicapées

autonomes. Elle doit également verser une subvention pour l'attribution réservataire de logements sociaux. Au total, **un budget de 424 000 € financés par des ressources propres et des dons** (entreprises, fondations et particuliers).

Le troisième T2 dédié à une personne handicapée autonome sera acheté par une SCI créée par l'Arche à Lyon et dans laquelle chacun peut investir ! La SCI Arche Habitat Partagé comprend 100 parts d'une valeur de 2 250 € chacune. Elle est gérée par l'Arche à Lyon. Ainsi, il est possible de soutenir ce projet solidaire et à fort impact social en investissant dans la pierre ! **Cette souscription permet de bénéficier des avantages fiscaux du dispositif Pinel** : réduction d'impôt sur le revenu de 2% pendant 9 ans, puis 1% par an les trois années suivantes (dans la limite de 100 000 € pour un couple et 50 000 € pour un célibataire).

Si vous souhaitez investir dans la SCI Arche Habitat Partagé, vous pouvez contacter notre notaire : vincent.seris69@notaires.fr



Image de synthèse du futur habitat partagé